

THE MEAT COMPANY SA
SA au capital de DH 2.000.000,00
Siège social : xxxxxxxxxxxxxxxx, Casablanca
RC: 263661

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU
15/02/2024

L'an Deux mille Vingt Quatre
et le Quinze Février

L'assemblée général extraordinaire s'est réunie pour délibérer de l'agenda suivant:

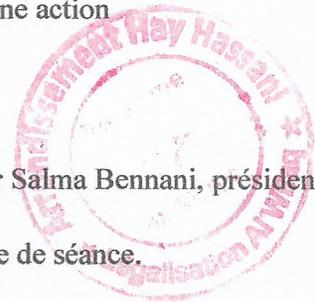
- Transfert de siège social
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs à conférer pour formalités légales.

Tous les 5 actionnaires sont présents :

- Samarcande Food Investments SA détentrice de 19 996 actions sur les 20 000 actions
- Fruit Heaven SARLAU détentrice d'une action
- Samarcande Capital Management SARLAU détentrice d'une action
- Sergio's Pizza détentrice d'une action
- Madame Salma Bennani détentrice d'une action

Les actionnaires décident de nommer le bureau suivant :

- Samarcande Food Investments SA dument représentée par Salma Bennani, présidente de séance.
- Madame Salma Bennani détentrice d'une action, Secrétaire de séance.
- Mr Hicham Aatti, scrutateur de séance.



La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte qui constate que les actionnaires présents possèdent 20 000 actions sur les 20 000 actions formant le capital social et ayant droit de vote. En conséquence, l'Assemblée générale extraordinaire réunissant plus des trois-quarts du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Enfin, elle déclare la discussion générale ouverte.

La présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de transférer le siège social de Casablanca à la nouvelle adresse : N° 1, résidence En-Nour, 3, rue des Néfliers, Ain Sebaa, 20250 Casablanca

Cette résolution mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

The Meat Company SA
N°1 Résidence En-nour,
3 Rue des néfliers 20250
Ain Sebaâ - Casablanca
RC : 263661 - IF : 14369673

SB

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'apporter à l'article 4, des statuts les modifications suivantes :

ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au n° 1, résidence En-Nour, 3, rue des néfliers, Ain Sebaa, 20250 Casablanca.

Cette résolution mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires :

Samarcande Food Investments SA
Représentée par Mme Salma Bennani
Présidente de séance



Mr Hicham Aatti
Scrutateur de séance



Mme Salma Bennani
Secrétaire de séance



L'ARRONDISSEMENT HAY HASSANI (29)
n'est responsable que de la signature apposée
Vu pour légalisation cette copie de la signature
Vu connu de nous ainsi que l'identité et signature
Casablanca, le 08 Avri 2024

Salma Bennani
Hicham Aatti

عن الرئيس و بالتفويض من
امضاء: أحمد بومعاليق
Pour le Président et par Délégation
Signé: Ahmed BOUMAALIF

